AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP-6-3-72284183

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

C. C. P. STRASBOURG 55-08-00 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, Rue des Mineurs
67 - STRASBOURG

Cité Administrative — 67 - STRASBOURG
Tél. 34-14-63 - Poste 93

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Bulletin n° 138 du mois de Mars 1972 — 3 Mars 1972

DESTRUCTION DES GRAMINEES ADVENTICES DANS LES CEREALES D'AUTOMNE

TRAITEMENTS DE POST-LEVEE

BLES D'HIVER

Dans de nombreuses situations, les parcelles de céréales n'ayant pas fait l'objet d'un traitement herbicide anti-graminées de pré-levée au moment du semis, sont envahies par le Vulpin.

Cette adventice est une concurrente très importante de la céréale dès la reprise de la végétation. Des études réalisées à ce jour, il résulte que pour une population de 20 plantes au m2, une perte de récolte de 6 % peut déjà être enregistrée. Pour 80 pieds/m2, le rendement sera encore plus sérieusement diminué (4 à 6 qx/ha en moins). Seuls, les traitements précoces permettront de rentabiliser au maximum l'action herbicide des produits utilisés.

Sont actuellement homologués ou en autorisation provisoire de vente, les produits ou associations suivants :

Le Dichlobénil + Monolinuron (4 à 5 kg de produit commercial à l'ha). Pour avoir une efficacité suffisante, il devra être utilisé sur Vulpin jeune, ne dépassant pas 4 talles. Le blé peut être traité à partir du stade 1 à 2 talles jusqu'à la fin du tallage. Il permet de contrôler quelques dicotylédones (Matricaire, Coquelicot, Stellaire...).

Le Lénacile (0,600 à 0,800 kg de matière active à l'ha). Traiter du stade 3 feuilles à début de tallage du Vulpin (2 talles maximum). La céréale devra avoir au moins 3 feuilles.

Le Méthabenzthiazuron (2,100 kg de matière active à l'ha). Sans agressivité sur le blé, même si son efficacité graminicide n'est pas toujours spectaculaire, il permet en général d'obtenir une augmentation de rendement. Actif sur un très grand nombre de dicotylédones adventices, il est, toutefois, insuffisant contre le Gaillet-gratteron. Traiter dès le début de tallage de la céréale, mais sur jeunes Vulpins ne dépassant pas 2 talles. En terres lourdes, porter la dose à 2,500 kg de matière active à l'ha.

La Métoprotryne (1 kg de matière active à 1,750 kg de matière active en terres lourdes ou humifères). S'il est conseillé d'utiliser ce produit sur Vulpin jeune, la Métoprotryne a l'avantage d'être efficace sur des Vulpins plus âgés et peut être employée, en rattrapage, jusqu'à l'épiaison. De nombreuses dicotylédones sont sensibles à cet herbicide, sauf le Gaillet-gratteron.

Le mélange Métoprotryne + Simazine doit s'appliquer à partir du début du tallage du blé, mais avant que le Vulpin n'ait dépassé le stade tallage. Il possède une très bonne action anti-dicotylédones (sauf Gaillet).

Le Métoxuron (4 kg de matière active à l'ha). Très bon anti-vulpin, il peut s'utiliser pendant le tallage de la céréale. Le stade de développement du Vulpin n'est généralement pas à prendre en considération au moment du traitement. Son action sur dicotylédones, y compris le Gaillet-gratteron, est bonne, sauf sur Véroniques.

.../...

163

Les variétés Rémois, Heima, Floress, Blérois, Luron, Elysée..., ne doivent pas être traitées avec ce produit.

Le Chlortoluron (2,400 kg de matière active à l'ha). Actuellement, le Chlortoluron peut être considéré comme un des meilleurs anti-vulpin. Il s'applique dans la période 4 feuilles à fin de tallage de la céréale.

S'il est efficace sur de nombreuses dicotylédones, il laisse les Véroniques. Son action sur Gaillet-gratteron est inférieure à celle du Métoxuron.

En raison de leur sensibilité à ce produit, il est déconseillé notamment de traiter les variétés Floress, Rémois, Elysée et Heima.

Une association de Chlortoluron et de Mécoprop sera commercialisée pour la première année en vue de lutter contre le Vulpin et le Gaillet-gratteron ainsi que d'autres dicotylédones. Ce produit commercial est conseillé à 6 kg/ha.

Tous ces herbicides sont également valables contre l'Agrostide "Jouet du vent". Le Pâturin annuel peut être détruit par le Dichlobénil + Monolinuron, le Lénacile, le Méthabenzthiazuron. Quant au Ray-grass, il peut être éliminé avant tallage par le Dichlobénil + Monolinuron et, à un stade plus avancé, par le Métoxuron (début à plein tallage du Ray-grass).

Contre la Folle avoine, le Chlortoluron et le Métoxuron peuvent s'employer, mais au plus tard, avant la fin du tallage. Dans ce cas, la dose de Métoxuron sera de 4,800 kg de matière active à l'ha.

Le mélange Chlortoluron + Mécoprop est également conseillé pour détruire cette graminée adventice.

Un nouvel herbicide, le Benzoïl prop éthly, très sélectif à l'égard des blés, peut être utilisé plus tardivement contre la Folle avoine. Des précisions seront fournies ultérieurement sur les conditions d'utilisation de ce nouveau composé, lorsque l'époque propice à son emploi sera arrivée.

ORGES D'HIVER et ESCOURGEONS D'HIVER

Les possibilités de destruction des graminées dans les orges et escourgeons d'hiver sont plus limitées, du fait de leur sensibilité plus marquée aux herbicides.

Deux produits sont actuellement autorisés pour lutter contre le Vulpin, l'Agrostide "Jouet du vent", le Pâturin annuel et le Ray-grass dans ces cultures :

Le Métoxuron et le Chlortoluron s'emploient à partir du début du tallage de la céréale, dans les mêmes conditions que pour le blé d'hiver. Certaines variétés sont sensibles à ces composés. Les variétés Nymphe, Ager, Noëlle, France Déa peuvent être traitées avec ces produits après reprise de la végétation et quand elles sont dans un bon état végétatif.

Le Barbane présente une certaine efficacité vis-à-vis de la Folle avoine, mais il est indispensable de l'appliquer lorsque cette adventice atteint le stade 1 feuille à 2 feuilles et demi. C'est le seul stade végétatif sensible de cette indésirable. Il faut apporter 0,500 kg de matière active à l'ha. Uniquement graminicide, le Barbane n'a aucune action sur les dicotylédones. Il s'utilise de la même façon dans les orges de printemps.

NOTA

Nous rappelons que le Triallate est efficace pour détruire la Folle avoine dans les orges de printemps en traitement de pré-levée.

Les Ingénieurs chargés des
Avertissements Agricoles :
C. GACHON et Ch. JANUS.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la
Circonscription Phytosanitaire
"ALSACE et LORRAINE"
J. HARRANGER.

Dernière Note parue : Supplément n° 1 au Bulletin n° 137 du mois de Février publié le 25 Février 1972.

PRODUITS POUR LA DESTRUCTION DU VULPIN DANS LES BLES D'HIVER (Traitement de post-levée)

Matière active	Stades du blé						
	3 feuilles	1 talle	2 talles	Fin tallage	Redressement	Montaison 1 noeud	2 noeuds
Dichlobénil + Monolinuron (A – P)	+++ (5 feuilles)			Stade maximum du Vulpin : 4 talles			
Métoprotryne (A – P)					rattrapage		
Métoprotryne + Simazine (A – P)							
Méthabenzthiazuron (A – P)				Stade maximum du Vulpin : 2 talles			
Métoxuron (A – P)				rattrapage			
Chlortoluron (A – F – P – R)							
Chlortoluron + Mécoprop							

——————— Blé d'hiver

+ + + + + + + +Blé de printemps

Efficace aussi sur : A = Agrostide "Jouet du vent"
F = Folle avoine
P = Pâturin annuel
R = Ray-grass

Annexe au Bulletin n° 138